



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC D'ADOPTION ET
D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT**

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, Réjean Lampron, directeur général de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette que le Conseil municipal, lors de la séance régulière tenue le 4^e jour de novembre 2019, a adopté le règlement no. 2019-01 modifiant le règlement 2015-28 pour permettre la circulation des vtt sur certains chemins municipaux.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement 2019-01 au bureau municipal sur les heures d'ouverture régulières.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Notre-Dame-de-la-Salette ce 5^e jour de novembre 2019


.....
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Réjean Lampron, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant aux endroits désignés par le Conseil, le 5^e jour de novembre 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour de novembre 2019.


.....
Directeur général